



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
43^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 29 septembre 2025

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 33 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 42^{ème} séance du Conseil Municipal</u> - le procès-verbal de la 42 ^{ème} séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025.
2	Prend acte	<u>Rapport d'activité 2024 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u> de la communication du rapport d'activité 2024 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.
3	Prend acte	<u>Rapport d'activité 2024 du délégataire des parcs de stationnement</u> de la communication du rapport d'activité 2024 de la Société INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain
4	Prend acte	<u>Rapport d'activité annuel DSP Péri et extrascolaire</u> de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 de l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.
5	Décide sous 33 voix pour	<u>Avenant au contrat de délégation de service public pour l'accueil péri et extrascolaire</u> d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant permettant de régulariser les effectifs et les moyens alloués dans le cadre de la délégation de service public péri et extrascolaire 2024/2029.
6	Décide sous 33 voix pour	<u>Actualisation des tarifs 2025</u> De modifier la grille tarifaire relative au Musée en créant les tarifs suivants : Escape Game : Tarif par activité, pour une classe (4 groupes de 8 élèves maximum) : 120 €/classe Tarif par personne, pour le grand public : 20 €/personne Tarif -18ans, pour le grand public : 12 €/personne De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2025 selon le document détaillé, étant précisé que sauf indication spécifique dans le document, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises). D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
7	Décide sous 33 voix pour	<u>Vote d'une AP-CP pour la rénovation de l'éclairage public</u> - de créer la nouvelle AP/CP suivante : Rénovation de l'éclairage public (25ECLAIRPU) : Cette AP/CP est créée sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029 Imputation budgétaire : 23/512/2315 code opération : 25ECLAIRPU Montant de l'AP/CP : 1 224 000,- €

		<p>Crédits de paiement 2025 : 116 800,- € Crédits de paiement 2026 : 250 400,- € Crédits de paiement 2027 : 428 400,- € Crédits de paiement 2028 : 300 000,- € Crédits de paiement 2029 : 128 400,- €</p> <p>Financements prévisionnels attendus : 306 000,- € (25%) > Etat (DSIL) : 306 000,- € (Autofinancement : 918 000,- €)</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																																										
8	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Opérations de fiabilisation de l'actif-Correction sur exercices antérieurs</u></p> <p>- D'autoriser le comptable public à régulariser les amortissements passés sur exercices antérieurs des biens détaillés ci-dessous à hauteur de 368 240,97 € par opération via le compte 1068 :</p> <table border="1" data-bbox="252 678 1567 1220"> <thead> <tr> <th>N° INVENTAIRE</th> <th>Discordance constatée dans l'actif</th> <th>REGULARISATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2051170220</td> <td>SUR AMORTISSEMENT de 3 840,00 € car la base sur la fiche d'inventaire est de 7 680 € au lieu de 3 840 €</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 2805 : 3840 €</td> </tr> <tr> <td>000528</td> <td>SUR AMORTISSEMENT AU DELA DE LA DATE DE CESSION DE 2010 jusqu'en 2017</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281321 : 233 752,17 €</td> </tr> <tr> <td>2018-21828-00149</td> <td>SUR AMORTISSEMENT CALCULE SUR UNE BASE X2 (suite au rejet et nouveau mandatement)</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281828 : 43 166,50 €</td> </tr> <tr> <td>2182168231VEHACQ16</td> <td>SURAMORTISSEMENT CALCULE SUR LA BASE ERRONEE DE 23 795,61 €</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281828 : 6 440 €</td> </tr> <tr> <td>5074</td> <td>SURAMORTISSEMENT APRES CESSION DU BIEN EN 2016</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281828 : 1 543,96 €</td> </tr> <tr> <td>2183160220ECIACQ16</td> <td>SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281838 : 652,80 €</td> </tr> <tr> <td>2184174222</td> <td>SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 281848 : 189,01 €</td> </tr> <tr> <td>2020-2188-00318</td> <td>SURAMORTISSEMENT DE 1 518 € NON EXPLIQUE</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 518 €</td> </tr> <tr> <td>2188163220MUSACQ15</td> <td>SURAMORTISSEMENT DE 643,60 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE : 930,60 € AU LIEU DE 126 € / NON EXPLIQUE</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 28188 : 643,20 €</td> </tr> <tr> <td>4192</td> <td>SURAMORTISSEMENT DE 1 000 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE (CESSION DE 1 000 € NON DEDUITE)</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 000 €</td> </tr> <tr> <td>2023-2315-00110</td> <td>REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 28158 : 62 898,72 €</td> </tr> <tr> <td>2024-2315-00022</td> <td>REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT</td> <td>Annulation d'amortissement au compte 28158 : 12 596,61 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total :</td> <td>368 240,97</td> </tr> </tbody> </table> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>	N° INVENTAIRE	Discordance constatée dans l'actif	REGULARISATION	2051170220	SUR AMORTISSEMENT de 3 840,00 € car la base sur la fiche d'inventaire est de 7 680 € au lieu de 3 840 €	Annulation d'amortissement au compte 2805 : 3840 €	000528	SUR AMORTISSEMENT AU DELA DE LA DATE DE CESSION DE 2010 jusqu'en 2017	Annulation d'amortissement au compte 281321 : 233 752,17 €	2018-21828-00149	SUR AMORTISSEMENT CALCULE SUR UNE BASE X2 (suite au rejet et nouveau mandatement)	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 43 166,50 €	2182168231VEHACQ16	SURAMORTISSEMENT CALCULE SUR LA BASE ERRONEE DE 23 795,61 €	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 6 440 €	5074	SURAMORTISSEMENT APRES CESSION DU BIEN EN 2016	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 1 543,96 €	2183160220ECIACQ16	SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE	Annulation d'amortissement au compte 281838 : 652,80 €	2184174222	SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE	Annulation d'amortissement au compte 281848 : 189,01 €	2020-2188-00318	SURAMORTISSEMENT DE 1 518 € NON EXPLIQUE	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 518 €	2188163220MUSACQ15	SURAMORTISSEMENT DE 643,60 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE : 930,60 € AU LIEU DE 126 € / NON EXPLIQUE	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 643,20 €	4192	SURAMORTISSEMENT DE 1 000 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE (CESSION DE 1 000 € NON DEDUITE)	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 000 €	2023-2315-00110	REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT	Annulation d'amortissement au compte 28158 : 62 898,72 €	2024-2315-00022	REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT	Annulation d'amortissement au compte 28158 : 12 596,61 €	Total :		368 240,97
N° INVENTAIRE	Discordance constatée dans l'actif	REGULARISATION																																										
2051170220	SUR AMORTISSEMENT de 3 840,00 € car la base sur la fiche d'inventaire est de 7 680 € au lieu de 3 840 €	Annulation d'amortissement au compte 2805 : 3840 €																																										
000528	SUR AMORTISSEMENT AU DELA DE LA DATE DE CESSION DE 2010 jusqu'en 2017	Annulation d'amortissement au compte 281321 : 233 752,17 €																																										
2018-21828-00149	SUR AMORTISSEMENT CALCULE SUR UNE BASE X2 (suite au rejet et nouveau mandatement)	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 43 166,50 €																																										
2182168231VEHACQ16	SURAMORTISSEMENT CALCULE SUR LA BASE ERRONEE DE 23 795,61 €	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 6 440 €																																										
5074	SURAMORTISSEMENT APRES CESSION DU BIEN EN 2016	Annulation d'amortissement au compte 281828 : 1 543,96 €																																										
2183160220ECIACQ16	SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE	Annulation d'amortissement au compte 281838 : 652,80 €																																										
2184174222	SURAMORTISSEMENT SUITE A UNE VALEUR D'ACQ ERRONNE DANS LA FICHE INVENTAIRE	Annulation d'amortissement au compte 281848 : 189,01 €																																										
2020-2188-00318	SURAMORTISSEMENT DE 1 518 € NON EXPLIQUE	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 518 €																																										
2188163220MUSACQ15	SURAMORTISSEMENT DE 643,60 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE : 930,60 € AU LIEU DE 126 € / NON EXPLIQUE	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 643,20 €																																										
4192	SURAMORTISSEMENT DE 1 000 € DU A UNE VALEUR ERRONEE DANS LA FICHE INVENTAIRE (CESSION DE 1 000 € NON DEDUITE)	Annulation d'amortissement au compte 28188 : 1 000 €																																										
2023-2315-00110	REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT	Annulation d'amortissement au compte 28158 : 62 898,72 €																																										
2024-2315-00022	REIMPUTATION AU COMPTE 2128-REPRISE D'AMORTISSEMENT	Annulation d'amortissement au compte 28158 : 12 596,61 €																																										
Total :		368 240,97																																										
9	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Taxe sur les friches commerciales – année 2026 – maintien des taux en vigueur</u></p> <p>De maintenir la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2026,</p> <p>De maintenir les taux de cette taxe à leurs niveaux actuels, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20% pour la 1^{ère} année d'imposition • 30% pour la 2^{ème} année d'imposition • 40% à compter de la 3^{ème} année d'imposition <p>D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																																										
10	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Taxe sur les friches commerciales – année 2026 – liste des biens</u></p> <p>D'approuver la liste des adresses des biens susceptibles d'être taxés pour l'année 2026,</p> <p>D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																																										
11	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Recours au vote électronique - Elections professionnelles 2026</u></p> <p>de recourir au vote électronique comme modalité unique de vote pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026 conformément au décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024.</p>																																										

12		<p><u>Actualisation des effectifs au 1er octobre 2025</u></p> <p>de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs permanents et non permanents:</p> <table border="1" data-bbox="252 271 1465 869"> <thead> <tr> <th data-bbox="252 271 512 304">FILIERES</th> <th data-bbox="512 271 1011 304">CREATIONS</th> <th data-bbox="1011 271 1465 304">SUPPRESSIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" data-bbox="252 304 1465 338" style="text-align: center;">PERMANENT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 338 512 595" rowspan="5">Administrative</td> <td data-bbox="512 338 1011 371"></td> <td data-bbox="1011 338 1465 371">Attaché à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 371 1011 405"></td> <td data-bbox="1011 371 1465 405">Attaché à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 405 1011 439"></td> <td data-bbox="1011 405 1465 439">Rédacteur à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 439 1011 472"></td> <td data-bbox="1011 439 1465 472">Rédacteur à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 472 1011 506">Adjoint administratif à 35/35^{ème}</td> <td data-bbox="1011 472 1465 506">Rédacteur à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 506 512 595"></td> <td data-bbox="512 506 1011 595">Rédacteur à 35/35^{ème}</td> <td data-bbox="1011 506 1465 595">Rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 595 512 629" rowspan="2">Technique</td> <td data-bbox="512 595 1011 629"></td> <td data-bbox="1011 595 1465 629">Technicien à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 629 1011 663"></td> <td data-bbox="1011 629 1465 663">Technicien à 35/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 663 512 696">Culturelle</td> <td data-bbox="512 663 1011 696">Assistant d'enseignement artistique à 5,5/20^{ème}</td> <td data-bbox="1011 663 1465 696">Assistant d'enseignement artistique à 4/20^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 696 512 763">Animation</td> <td data-bbox="512 696 1011 763"></td> <td data-bbox="1011 696 1465 763">Adjoint d'animation à 35/35^{ème} au 01/12/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="252 763 1465 797" style="text-align: center;">NON-PERMANENT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="252 797 512 869" rowspan="2">Animation</td> <td data-bbox="512 797 1011 831"></td> <td data-bbox="1011 797 1465 831">Adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 831 1011 869">Adjoint d'animation à 10/35^{ème}</td> <td data-bbox="1011 831 1465 869"></td> </tr> </tbody> </table> <p>Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel, 	FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS	PERMANENT			Administrative		Attaché à 35/35 ^{ème}		Attaché à 35/35 ^{ème}		Rédacteur à 35/35 ^{ème}		Rédacteur à 35/35 ^{ème}	Adjoint administratif à 35/35 ^{ème}	Rédacteur à 35/35 ^{ème}		Rédacteur à 35/35 ^{ème}	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Technique		Technicien à 35/35 ^{ème}		Technicien à 35/35 ^{ème}	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique à 5,5/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique à 4/20 ^{ème}	Animation		Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} au 01/12/2025	NON-PERMANENT			Animation		Adjoint d'animation à 17,5/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à 10/35 ^{ème}	
FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS																																							
PERMANENT																																									
Administrative		Attaché à 35/35 ^{ème}																																							
		Attaché à 35/35 ^{ème}																																							
		Rédacteur à 35/35 ^{ème}																																							
		Rédacteur à 35/35 ^{ème}																																							
	Adjoint administratif à 35/35 ^{ème}	Rédacteur à 35/35 ^{ème}																																							
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}																																							
Technique		Technicien à 35/35 ^{ème}																																							
		Technicien à 35/35 ^{ème}																																							
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique à 5,5/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique à 4/20 ^{ème}																																							
Animation		Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} au 01/12/2025																																							
NON-PERMANENT																																									
Animation		Adjoint d'animation à 17,5/35 ^{ème}																																							
	Adjoint d'animation à 10/35 ^{ème}																																								
13	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Renouvellement de la convention ACFI avec le CDG de la Moselle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider le renouvellement de la convention ACFI avec le CDG57 à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028. - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tous actes s'y rattachant. 																																							
14	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Renouvellement de la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels confiées au CDG de la Moselle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider le renouvellement de la convention avec le CDG57 à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028. - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tous actes s'y rattachant. 																																							
15	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Amélioration des documents contractuels en lien avec les locations et mises à disposition</u></p> <p>De valider en l'état les nouvelles trames des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de location des salles associatives - Convention de mise à disposition des salles associatives - Règlement intérieur des salles associatives - Fiche de réservation des véhicules - Contrat de prêt des véhicules 																																							
16	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de Ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder à l'association « Les Jardins de Beausoleil » une subvention exceptionnelle d'investissement de 1 393,20 € afin d'acquérir une motobineuse, une débroussailleuse et une tondeuse à gazon. Les crédits initialement votés en fonctionnement dans le cadre du Contrat de Ville seront transférés en section d'investissement par décision modificative sur la ligne budgétaire 4212 – 20421 – 13PV. - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention afférente. 																																							

17	Décide sous 33 voix pour	<p>Contrat de Ville - Versement de subvention 2025 - 2ème programmation</p> <p>d'attribuer la subvention suivante : CCAS - Cap Rentrée – Ensemble pour bien démarrer l'année : 11 234,80 € TOTAL : 11 234,80 € TOTAL GENERAL : 11 234,80 €</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 sous Chapitre 65, Rubrique 52, Article 65748 (Animations Politique de la Ville).</p>																																																																																																																																																																																																																																																																					
18	Décide sous 33 voix pour	<p>Subvention complémentaire à la Ludothèque Beausoleil</p> <p>d'attribuer à l'association « Ludothèque Beausoleil » une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'année 2025, d'un montant de 8 700 euros, inscrite au budget communal sous l'imputation 65/30/65748 - 13JE</p>																																																																																																																																																																																																																																																																					
19	Décide sous 33 voix pour	<p>Décision modificative n°2 du Budget Principal</p> <p>- D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :</p> <table border="1" data-bbox="260 757 1302 1989"> <thead> <tr> <th colspan="9">BUDGET PRINCIPAL</th> </tr> <tr> <th>D/R</th> <th>I/F</th> <th>Chapitre</th> <th>Fonction</th> <th>Nature</th> <th>Service</th> <th>Mvt</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D</td> <td>F</td> <td>023</td> <td>01</td> <td>023</td> <td>11FI</td> <td>O</td> <td>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</td> <td>-7 306,80</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :</td> <td>-7 306,80</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>F</td> <td>65</td> <td>30</td> <td>65748</td> <td>13JE</td> <td>R</td> <td>AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE</td> <td>8 700,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>F</td> <td>65</td> <td>52</td> <td>65748</td> <td>13PV</td> <td>R</td> <td>AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE</td> <td>-1 393,20</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</td> <td>7 306,80</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <th>D/R</th> <th>I/F</th> <th>Chapitre</th> <th>Fonction</th> <th>Nature</th> <th>Service</th> <th>Mvt</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>041</td> <td>025</td> <td>21828</td> <td>11FI</td> <td>I</td> <td>AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT</td> <td>2 711,00</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :</td> <td>2 711,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>204</td> <td>4212</td> <td>20421</td> <td>13PV</td> <td>R</td> <td>BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES</td> <td>1 393,20</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>21</td> <td>028</td> <td>21848</td> <td>11FI</td> <td>R</td> <td>AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS</td> <td>51 280,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>23</td> <td>512</td> <td>2315</td> <td>21EP</td> <td>R</td> <td>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</td> <td>91 800,00</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :</td> <td>144 473,20</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</td> <td>147 184,20</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>021</td> <td>01</td> <td>021</td> <td>11FI</td> <td>O</td> <td>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</td> <td>-7 306,80</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>041</td> <td>025</td> <td>1311</td> <td>11FI</td> <td>I</td> <td>ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</td> <td>2 711,00</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :</td> <td>-4 595,80</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>11</td> <td>1311</td> <td>PO</td> <td>R</td> <td>ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</td> <td>1 700,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>845</td> <td>1312</td> <td>21VO</td> <td>R</td> <td>REGIONS</td> <td>23 660,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>847</td> <td>1312</td> <td>21SX</td> <td>R</td> <td>REGIONS</td> <td>40 000,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>325</td> <td>1313</td> <td>13VA</td> <td>R</td> <td>DEPARTEMENTS</td> <td>200 000,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>322</td> <td>13151</td> <td>13SP</td> <td>R</td> <td>GFP DE RATTACHEMENT</td> <td>32 250,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>845</td> <td>13251</td> <td>21VO</td> <td>R</td> <td>GFP DE RATTACHEMENT</td> <td>-11 830,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>13</td> <td>512</td> <td>13362</td> <td>21EP</td> <td>R</td> <td>DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</td> <td>306 000,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>16</td> <td>020</td> <td>1641</td> <td>11FI</td> <td>R</td> <td>EMPRUNTS EN EUROS</td> <td>-440 000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :</td> <td>151 780,00</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: right;">TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</td> <td>147 184,20</td> </tr> </tbody> </table> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>	BUDGET PRINCIPAL									D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-7 306,80	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-7 306,80	D	F	65	30	65748	13JE	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	8 700,00	D	F	65	52	65748	13PV	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-1 393,20	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								7 306,80	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								0,00	D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	D	I	041	025	21828	11FI	I	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	2 711,00	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								2 711,00	D	I	204	4212	20421	13PV	R	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 393,20	D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	51 280,00	D	I	23	512	2315	21EP	R	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	91 800,00	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								144 473,20	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								147 184,20	R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-7 306,80	R	I	041	025	1311	11FI	I	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 711,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-4 595,80	R	I	13	11	1311	PO	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 700,00	R	I	13	845	1312	21VO	R	REGIONS	23 660,00	R	I	13	847	1312	21SX	R	REGIONS	40 000,00	R	I	13	325	1313	13VA	R	DEPARTEMENTS	200 000,00	R	I	13	322	13151	13SP	R	GFP DE RATTACHEMENT	32 250,00	R	I	13	845	13251	21VO	R	GFP DE RATTACHEMENT	-11 830,00	R	I	13	512	13362	21EP	R	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	306 000,00	R	I	16	020	1641	11FI	R	EMPRUNTS EN EUROS	-440 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								151 780,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								147 184,20
BUDGET PRINCIPAL																																																																																																																																																																																																																																																																							
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant																																																																																																																																																																																																																																																															
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-7 306,80																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-7 306,80																																																																																																																																																																																																																																																															
D	F	65	30	65748	13JE	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	8 700,00																																																																																																																																																																																																																																																															
D	F	65	52	65748	13PV	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-1 393,20																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								7 306,80																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								0,00																																																																																																																																																																																																																																																															
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant																																																																																																																																																																																																																																																															
D	I	041	025	21828	11FI	I	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	2 711,00																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								2 711,00																																																																																																																																																																																																																																																															
D	I	204	4212	20421	13PV	R	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 393,20																																																																																																																																																																																																																																																															
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	51 280,00																																																																																																																																																																																																																																																															
D	I	23	512	2315	21EP	R	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	91 800,00																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								144 473,20																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								147 184,20																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-7 306,80																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	041	025	1311	11FI	I	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 711,00																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-4 595,80																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	11	1311	PO	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 700,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	845	1312	21VO	R	REGIONS	23 660,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	847	1312	21SX	R	REGIONS	40 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	325	1313	13VA	R	DEPARTEMENTS	200 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	322	13151	13SP	R	GFP DE RATTACHEMENT	32 250,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	845	13251	21VO	R	GFP DE RATTACHEMENT	-11 830,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	13	512	13362	21EP	R	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	306 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
R	I	16	020	1641	11FI	R	EMPRUNTS EN EUROS	-440 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								151 780,00																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								147 184,20																																																																																																																																																																																																																																																															

20	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant 1 à la convention de participation à l'étude plan vélo 2024-2034 entre la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 à la convention de participation à l'étude plan vélo 2024-2034 entre la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère.
21	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Rapport modificatif sur l'échange de terrains entre la Ville et l'organisme Sarreguemines Confluences Habitat - parcelles cadastrées section 05 numéro 90 et section 19 numéro 192</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de rajouter à la délibération initiale les points suivants : * le terrain situé rue de la Charrue, d'une contenance de 58m², sera échangé pour 100,00 €/m² soit 5.800,00 €, et une partie du terrain situé rue des Merles, d'une contenance de 5801m², sera échangé à 1,00 €/m² soit 5.801,00 €, * de prendre en charge les frais d'acte notarié liés à cet échange, * de prendre en charge le paiement de la soulte.
22	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Acquisition d'un terrain cadastré section 76 numéro 147, sis rue des Noisetiers appartenant aux héritiers HOMER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir le terrain cadastré section 76 numéro 147, pour une contenance de 1299 m² au prix de 3.500,00 €, - de conditionner la validité de la présente autorisation à la réalisation effective de la vente dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.
23	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession du terrain cadastré provisoirement section 53 numéro 584/50 à Monsieur Joseph MAURER</u></p> <p>De céder le terrain cadastré provisoirement section 53 numéro 584/50, situé en zone Ue, pour une contenance de 108 m² au prix de 50,00 € ;</p> <p>De conditionner la validité de la présente autorisation à la réalisation effective de la vente dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération ;</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition ;</p> <p>De laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs.</p>
24	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions financières - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
et au Rayonnement Universitaire Territorial

